

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 607-2025

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 4 août 2025, a adopté le règlement numéro 607-2025 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2025 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 495-2015, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015 AFIN DE PERMETTRE LA REQUALIFICATION DU PRESBYTÈRE ET DE REVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX RÉSIDENCES DE TOURISME

Le règlement 607-2025 a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 21 août 2025.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 26^E JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

La greffière adjointe,

Nicole Richard